

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 8 juin 2015

Secrétariat général

Direction des Affaires
Financières

Département du contrôle interne et
des systèmes d'information
financiers

DCISIF

Affaire suivie par
Marina Bihi
Téléphone
01 55 55 12 09
Courriel

marina.bihi@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

La ministre de l'Éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la
recherche

à

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux
d'académies et secrétaires généraux adjoints,
Mesdames et Messieurs les référents
académiques de CIC

Objet : Synthèse sur le déploiement du contrôle interne comptable (CIC) en académie au 15 mai 2015 et programmation d'une seconde remontée d'enquête au 7 septembre 2015

Annexe : « Retour-flash sur l'enquête CIC 2015 en académies »

Le contrôle interne comptable (CIC) est un outil managérial qui interroge l'efficacité et la solidité de nos principales procédures financières ; et qui tend à impulser un mouvement d'amélioration continue. Sa trajectoire de déploiement est déterminée au sein d'un plan d'action ministériel (PAM) pluriannuel qui se décline en « feuilles de route académiques annuelles ». Ainsi, pour cette année scolaire 2014-15, l'objectif partagé par l'ensemble des académies est l'installation, *a minima*, des activités de CIC décrites dans la feuille de route académique du 23 octobre 2014.

1. Retour sur l'enquête CIC du 15 mai 2015

La direction des affaires financières a organisé une première enquête sur le déploiement du CIC au 15 mai 2015. Celle-ci avait pour double objectif : d'une part, de s'assurer de l'appropriation par les académies du nouvel outil de *reporting* G2P ; d'autre part, d'évaluer le niveau d'atteinte - à date - des objectifs sur la période 2014-2015. Il est ressorti de cette première remontée d'enquête que :

- ✓ l'outil G2P a été employé par la très grande majorité des académies, certaines ayant même développé des pratiques locales particulièrement intéressantes sur lesquelles il sera possible de capitaliser ;
- ✓ les résultats matérialisent une trajectoire moyenne de déploiement relativement bonne, à l'exception des nouvelles directives données en 2015 par rapport à l'exercice 2013-14 ;
- ✓ malheureusement, une fraction d'académies n'a pas réussi à employer l'outil dans le délai imparti et présente des incomplétudes. Ceci entraîne une incapacité de consolidation des données académiques, pénalisante pour le pilotage national du CIC. Le DCISIF se rapprochera prochainement des académies concernées pour analyser avec les référents CIC les difficultés d'utilisation.

Le « rapport-flash » en annexe de ce courrier comporte le détail des observations issues de l'enquête.

2. Organisation de l'enquête sur le déploiement du CIC en septembre

Le comité de pilotage national du CIC a décidé de l'organisation d'un second temps d'enquête sur le déploiement du CIC en académies. Ce dernier sera organisé le **7 septembre 2015**. Il permettra d'analyser le taux d'atteinte définitif des objectifs académiques pour l'année scolaire 2014-15 et d'aider ainsi à la détermination des objectifs de la période 2015-16.

Deux données complémentaires seront demandées à cette date :

- ✓ le résultat des revues-qualité réalisées sur un échantillon de bourses de l'enseignement scolaire (AMR 08 et 09 du référentiel « bourses de l'enseignement scolaire ») ;
- ✓ une synthèse de l'organisation du pilotage du CIC en académies (principalement : mandats, composition et dates des comités) et des principales réalisations sur l'année scolaire 2014-15.

Les modalités pratiques de restitution de ces données complémentaires seront transmises par courriel au réseau CIC début juillet. Dans l'intervalle, les référents CIC sont invités à transmettre au DCISIF (adresse: pilotage.cic@education.gouv.fr) les modèles de document construits localement pour décrire le pilotage CIC académique, afin d'aider à élaborer la maquette nationale¹.

Le département du contrôle interne et des systèmes d'information financiers (DCISIF) reste naturellement à la disposition des acteurs CIC académiques pour les appuyer dans leurs démarches.

Pour le Directeur des affaires financières empêché,
Le Chef du département du contrôle interne et des systèmes
d'information financiers (DCISIF)

Laurent PELLEN



¹ Appelée par la Cour des Comptes « référentiel organisationnel » académique